

Habitat de la Vienne et CDC Habitat vont construire 100 logements par an en Charente et Charente-Maritime sur quinze ans

Poitiers (86), le 2 décembre 2019

Habitat de la Vienne et CDC Habitat annoncent la création d'une société commune (SCIC HLM) pour concevoir et mener ensemble des projets de construction de logements sociaux en Charente et Charente-Maritime. De 2022 à 2034, les deux partenaires investiront 20 millions d'euros pour construire 100 logements par an dans les deux départements. La SCIC HLM, dont le siège sera à la Rochelle, sera dirigée à 50/50 par les deux partenaires. Habitat de la Vienne et CDC Habitat rassemblent leurs moyens financiers et humains pour mieux remplir, ensemble, leur mission de service public : construire davantage de logements sociaux dans une zone géographique tendue.

Apporter plus de moyens au logement social en Charente et Charente-Maritime

La Charente et la Charente-Maritime manquent de logements sociaux et de logements accessibles à la propriété : c'est en partant de ce constat qu'Habitat de la Vienne et CDC Habitat, 1^{er} bailleur de France, ont décidé d'y concentrer des moyens humains et financiers, en créant une société commune (SCIC HLM) basée à la Rochelle. Ainsi réunis, Habitat de la Vienne et CDC Habitat construiront **100 logements par an en Charente et en Charente-Maritime entre 2022 - le temps de lancer les premiers projets - et 2034.**

- 70 logements sociaux par an...
- ...et 30 logements accessibles à la propriété.

Cet effort massif de construction sera réparti à égalité entre les deux partenaires, pour un montant de 20 millions d'euros sur la période 2022-2034.

Cet effort de construction sera complété également par l'étude de projets d'offres de logements intermédiaires, logements neufs répondant aux besoins des classes moyennes.

Un partenariat à 50/50 d'intérêt local, piloté en local

A travers ce partenariat CDC Habitat va renforcer sa présence sur le territoire charentais, tout en bénéficiant de la bonne connaissance locale des équipes de l'Habitat de Vienne. **La gestion de cette nouvelle société HLM et le développement de ses projets de construction se feront entièrement à la Rochelle**, et son pilotage opérationnel sera assuré par les équipes de l'Habitat de la Vienne.

Les deux partenaires ont fait le choix d'une totale égalité dans la direction de leur société commune : Habitat de la Vienne et CDC Habitat vont mutualiser leurs moyens et leurs équipes sous la forme d'une Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'Habitat à Loyer Modéré (SCIC HLM), dont ils posséderont tous deux 50% du capital.

Ce partenariat innovant par sa forme va permettre de répondre à un vrai enjeu au niveau local : construire des logements sociaux dans une zone géographique qui en a particulièrement besoin.

« Ce partenariat a vocation à mettre en place un outil ouvert permettant une offre diversifiée de logements abordables, au service des collectivités et des habitants, indique André Yché, président du directoire de CDC Habitat. Notre Groupe renforce donc son implication dans deux départements où il n'était pas présent, pour aider les collectivités locales à construire plus de logements sociaux et de logements accessibles à la propriété ».

« Nous souhaitons créer un outil supplémentaire au service des collectivités destiné à favoriser l'accès social, afin de donner la possibilité aux jeunes ménages d'accéder à la propriété dans le cadre du parcours résidentiel sur les zones tendues de la Charente-Maritime, explique Henri Colin, président d'Habitat de la Vienne. Pour cela, tous les moyens mis à disposition par le législateur, seront mis en œuvre comme le Prêt Social Location Accession (PSLA) et le Bail Réel Solidaire (BRS), précise Pascal Aveline Directeur Général d'Habitat de la Vienne. Ce partenariat représente également l'opportunité de proposer un éventail plus large d'offres locatives sociales, allant du logement des plus démunis au logement intermédiaire, sur ces territoires. »

Une démarche ouverte pour de futurs projets dans la région

En marge de la création de la SCIC HLM, Habitat de la Vienne et CDC Habitat posent déjà les bases d'une collaboration plus large avec les bailleurs sociaux de Charente et Charente Maritime. Le partenariat prévoit également la création d'une Société Anonyme de Coordination (SAC) : elle permettra à tous les bailleurs locaux de mutualiser des moyens et des projets, afin de mieux servir une demande toujours plus forte de logements sociaux dans les deux départements.

CDC Habitat

Filiale immobilière à vocation d'intérêt général de la Caisse des Dépôts, CDC Habitat est le premier bailleur français avec plus de 500 000 logements. Son activité s'inscrit pleinement dans le cadre de la Banque des Territoires, créée en 2018, et couvre l'intégralité de l'offre de logements locatif très social, social, intermédiaire et en accession, lui permettant d'offrir à ses résidents un véritable parcours résidentiel. En tant qu'acteur majeur de l'habitat en France, CDC Habitat s'attache à exercer sa mission au service du bien commun à travers une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

Dans le cadre de la réorganisation du secteur HLM, CDC Habitat propose aux organismes de logement social qui le sollicitent des partenariats solides et durables, afin de les accompagner dans le développement de leurs objectifs stratégiques. Les organismes peuvent ainsi rejoindre **le réseau CDC Habitat Partenaires** et bénéficier d'un accompagnement sur mesure, garantissant leur ancrage territorial et l'autonomie de leur gouvernance.

www.cdc-habitat.com - [Rejoignez-nous sur twitter](#) 

Habitat de la Vienne

Avec plus de 12 000 logements, une présence dans 204 communes et 164 collaborateurs, Habitat De La Vienne est le premier bailleur de la Vienne et affiche en 2017, un taux de satisfaction de 90 % auprès de ses locataires. Producteur de logements familiaux, constructeur d'EHPAD et résidences socio-médicales, Habitat De La Vienne participe au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU2). Signataire des contrats de ville, Habitat de la Vienne accompagne aussi les collectivités dans la prise en compte et le traitement des Nouveaux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), développe une offre en accession et commercialise des lots à bâtir.

Le Label HSS

Pour favoriser le bien vivre à domicile des personnes de plus de 65 ans, Habitat de la Vienne porte une attention particulière à l'aménagement de certains logements, à leur accès et aux services associés. Habitat de la Vienne a choisi de répondre aux exigences du label national Habitat Senior Services® pour adapter une partie de ses logements aux attentes et besoins de ses locataires seniors. Le label Habitat Senior Services® participe pleinement d'une politique de prévention de la dépendance en proposant des logements accessibles et adaptés, ainsi que des services spécifiques aux seniors. Tous les 3 ans, Habitat de la Vienne est audité par un organisme certificateur indépendant, qui contrôle la bonne application du label Habitat Senior Services, qui a renouvelé notre label HSS® «Plus» avec la mention « Excellence », le plus haut niveau du label, en juin 2019.

www.habitatdelavienne.fr Contact : communication@habitatdelavienne.fr

CONTACTS
PRESSE

CDC Habitat
Gauthier Bencheikh
Cabinet CLAI
07 77 26 24 59
cdchabitat@clai2.com

Habitat de la Vienne
Laura Casanova
Communication
06 40 92 14 46
communication@habitatdelavienne.fr